

Image not found or type unknown



Droit à la santé : mutuelle professionnelle

Par **Sebisa**, le **24/11/2008** à **09:30**

Bonjour,

Quand mon mari a été engagé il y a 3 ans, son employeur lui a imposé une mutuelle de santé. Elle est chère et surtout inadaptée à nos besoins spécifiques. Nous envisageons donc d'adhérer à une mutuelle mieux adaptée.

Peut-on résilier la mutuelle professionnelle de mon mari pour adhérer à une mutuelle de notre choix et ne pas cumuler ?

Merci d'avance pour vos conseils.